

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2465 4 octobre 2012

SOMMAIRE

| Accura118278 | Jalor Finance S.A |
|---|---|
| Accura Strategie118287 | Jawhara S.A118320 |
| Alistair Investissement S.A118287 | JDJ 26 S.à r.l |
| Area Promotions S.à r.l118306 | Julius Baer Multibond118274 |
| Belval Invest SCI118303 | Julius Baer Multicash118275 |
| Carsonline S.à r.l118285 | Julius Baer Multicooperation118276 |
| CEOP S.à r.l | Julius Baer Multiflex118278 |
| Chemring Luxembourg Holding118300 | Julius Baer Multilabel118279 |
| City Link118294 | Julius Baer Multipartner118280 |
| EOP1 S.à r.l | Julius Baer Multirange118279 |
| Eurizon Focus Capitale Protetto118300 | Julius Baer Multiselect I118277 |
| Eurizon Focus Formula Azioni 2014118299 | Julius Baer Multistock118281 |
| Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 1 .118299 | Julius Baer SICAV II118283 |
| Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 2 .118294 | Julius Baer Special Funds118284 |
| Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 3 .118293 | K-Tronic S.A118320 |
| Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 4 .118293 | Laboratoires Pharmedical S.A118285 |
| Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 5 .118293 | Lux Participations S.à r.l118288 |
| Eurizon Focus Riserva Doc118299 | |
| Eurizon Opportunità118300 | Maestro SICAV (Lux) |
| Finimmo Holding SA118274 | Newshelf 1037 (Proprietary) Limited118309 |
| Galor Holding S.A. SPF118274 | Optimal Diversified Portfolio118276 |
| Garage Nicolas Lutgen S.à r.l118320 | Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav118287 |
| Groupe Adeo & Cie Valadeo118317 | Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav118299 |
| GSLP International S.à r.l118318 | |
| GSLP International S.à r.l | 118285 |
| Hakogel S.A | Universal-Investment-Luxembourg S.A. |
| Immest S A 118310 | |



Finimmo Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.691.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu extraordinairement le 22 octobre 2012 à 11.00 heures au siège social de la société en lieu et place du mardi 4 avril 2012 à 10.00 heures comme prévu dans les statuts, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du iour

- 1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration.
- 2. Présentation et approbation du rapport de contrôle du commissaire aux comptes.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.
- 4. Affectation du résultat de l'exercice.
- 5. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
- 6. Nominations statutaires.
- 7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012127291/19.

Galor Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.343.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 23 octobre 2012 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012129144/506/17.

Julius Baer Multibond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.187.

DIE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multibond wird am Gesellschaftssitz am 22. Oktober 2012 , 13.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

- 1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012
- 3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR und
 - * Thomas VON BALLMOOS
- 5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013



- a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
- * Freddy BRAUSCH,
- * Andrew HANGES,
- * Martin JUFER,
- * Jean-Michel LOEHR und
- * Thomas VON BALLMOOS
- b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
- * Keine
- 6. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
- 7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht - aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2012 - an Julius Baer Multibond, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart (Fax Nr. +352 / 2460-3331) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012129145/755/44.

Julius Baer Multicash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.405.

DIE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multicash wird am Gesellschaftssitz am 22. Oktober 2012, 14.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

- 1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012
- 3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR und
 - * Thomas VON BALLMOOS
- 5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
 - a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR und
 - * Thomas VON BALLMOOS
 - b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
 - * Keine
- 6. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
- 7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht



- aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2012 - an Julius Baer Multicash, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart (Fax Nr. +352 / 2460-3331) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012129146/755/43.

Optimal Diversified Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 70.595.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société, le lundi 22 octobre 2012 à 11h00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2012
- 3. Affectation des résultats
- 4. Décharge aux administrateurs
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

Optimal Diversified Portfolio

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012129156/755/20.

Julius Baer Multicooperation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.963.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multicooperation wird am Gesellschaftssitz am 22. Oktober 2012, 15.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

- 1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012
- 3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR,
 - * Thomas VON BALLMOOS und
 - * Thomas VAN DITZHUYZEN
- 5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
 - a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR,
 - * Thomas VON BALLMOOS und
 - * Thomas VAN DITZHUYZEN
 - b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:



- * Keine
- 6. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
- 7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht - aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2012 - an Julius Baer Multicooperation, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart (Fax Nr. +352 / 2460-3331) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012129147/755/45.

Julius Baer Multiselect I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.408.

DIE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multiselect I wird am Gesellschaftssitz am 22. Oktober 2012, 9.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

- 1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012
- 3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - * Hermann BEYTHAN,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Thomas VON BALLMOOS und
 - * Thomas VAN DITZHUYZEN
- 5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
 - a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
 - * Hermann BEYTHAN.
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Thomas VON BALLMOOS und
 - * Thomas VAN DITZHUYZEN
 - b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
 - * Keine
- 6. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
- 7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht - aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2012 - an Julius Baer Multiselect I, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart (Fax Nr. +352 / 2460-3331) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.



Julius Baer Multiselect I Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012129152/755/44.

Julius Baer Multiflex, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.982.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multiflex wird am Gesellschaftssitz am 22. Oktober 2012 , 12.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

- 1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012
- 3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * lean-Michel LOEHR,
 - * Thomas VON BALLMOOS und
 - * Thomas VAN DITZHUYZEN
- 5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
 - a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR,
 - * Thomas VON BALLMOOS und
 - * Thomas VAN DITZHUYZEN
 - b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
 - * Keine
- 6. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
- 7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht - aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2012 - an Julius Baer Multiflex, 25, Grand-Rue, L-1661 Luxemburg, c/o 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart (Fax Nr. +352 / 2460-3331) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012129148/755/45.

Accura, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglernent wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2012125499/8.

(120166503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.



Julius Baer Multilabel, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 149.126.

_

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multilabel wird am Gesellschaftssitz am 22. Oktober 2012 , 9.30 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

- 1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012
- 3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - * Hermann BEYTHAN,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR,
 - * Thomas VON BALLMOOS und
 - * Thomas VAN DITZHUYZEN
- 5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
 - a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
 - * Hermann BEYTHAN,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR,
 - * Thomas VON BALLMOOS und
 - * Thomas VAN DITZHUYZEN
 - b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
 - * Keine
- 6. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
- 7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht - aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2012 - an Julius Baer Multilabel, 25, Grand-Rue, L-1661 Luxemburg, c/o 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart (Fax Nr. +352 / 2460-3331) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012129149/755/45.

Julius Baer Multirange, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 152.081.

DIE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multirange wird am Gesellschaftssitz am 22. Oktober 2012, 11.30 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

- 1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012



- 3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - * Hermann BEYTHAN,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR,
 - * Thomas VON BALLMOOS und
 - * Thomas VAN DITZHUYZEN
- 5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
 - a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
 - * Hermann BEYTHAN,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR,
 - * Thomas VON BALLMOOS und
 - * Thomas VAN DITZHUYZEN
 - b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
 - * Keine
- 6. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
- 7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht - aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2012 - an Julius Baer Multirange, 25, Grand-Rue, L-1661 Luxemburg, c/o 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart (Fax Nr. +352 / 2460-3331) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Julius Baer Multirange Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012129151/755/46.

Julius Baer Multipartner, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.532.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multipartner wird am Gesellschaftssitz am 22. Oktober 2012 , 16.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

- 1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012
- 3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - * Lena Maria Teuntje BOEREN,
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR,
 - * Thomas VON BALLMOOS und
 - * Thomas VAN DITZHUYZEN
- 5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
 - a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
 - * Lena Maria Teuntje BOEREN,
 - * Freddy BRAUSCH,



- * Andrew HANGES.
- * Martin JUFER,
- * Jean-Michel LOEHR,
- * Thomas VON BALLMOOS und
- * Thomas VAN DITZHUYZEN
- b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
- * Keine
- 6. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
- 7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht - aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2012 - an Julius Baer Multipartner, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart (Fax Nr. +352 / 2460-3331) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012129150/755/47.

Julius Baer Multistock, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.188.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Multistock wird am Gesellschaftssitz am 22. Oktober 2012, 11.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

- 1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012
- 3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR und
 - * Thomas VON BALLMOOS
- 5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
 - a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR und
 - * Thomas VON BALLMOOS
 - b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
 - * Keine
- 6. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
- 7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht - aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2012 - an Julius Baer Multistock, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart (Fax Nr. +352 / 2460-3331) zu schicken.



Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Julius Baer Multistock Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012129153/755/44.

JDJ 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. R.C.S. Luxembourg B 117.934.

L'an deux mille douze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée JDJ 26 S.àr.l ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, Jean Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.934 constituée le 14 juillet 2006 suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1775 du 22 septembre 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire en date du 18 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 818 du 27 avril 2011.

L'assemblée est présidée par M ^e Nathalie OLLAGNIER, précitée, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Me Nathalie OLLAGNIER, précitée.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Réduction du capital social d'un montant de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de sept millions quatre cent mille euros (7.400.000,- EUR) au montant de six millions cinq cent mille euros (6.500.000,- EUR) par voie de réduction de la valeur nominale de chaque part sociale de 740,- EUR au montant de 650.- EUR et remboursement du montant global de 900.000,- EUR (neuf cent mille euros) aux associés au prorata de leur participation respectives dans le capital de la société;
 - 2. Modification conséquente de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital social est fixé à 6.500.000,- EUR (six millions cinq cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 650,- EUR (six cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées.»
 - 3.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société d'un montant de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de sept millions quatre cent mille euros (7.400.000,- EUR) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur de 740,- EUR (sept cent quarante euros) au montant de six millions cinq cent mille euros (6.500.000,- EUR) représenté par 10.000 (dix mille) part sociales d'une valeur nominale de 650,- EUR (six cent



cinquante euros) par voie de réduction de la valeur nominale de chaque part sociale de 740,- EUR au montant de 650,- EUR et remboursement du montant global de 900.000,- EUR (neuf cent mille euros) aux associés au prorata de leur participation respectives dans le capital de la société.

En vue de sauvegarder les droits des créanciers de la société, dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial C du présent procès-verbal de délibération, les délais prévus par les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales doivent être observés.

Suite à la résolution précédente, les parts sociales émises de la société sont détenues comme suit:

| - Monsieur Ariel LAHMI, né à Paris (F) le 10 janvier 1965, demeurant 351, | |
|---|-----------------------|
| East 51 Street, appart. THD, New York, NY 10022, USA | 9.990 parts sociales |
| - Madame Ruth LAHMI, podologue, née à Paris (F) le 13 mai 1967, demeurant à | |
| F-75009 Paris (F), 31, rue Victor Massé | 10 parts sociales |
| Total: | 10.000 parts sociales |

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 6.500.000,- EUR (six millions cinq cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 650,- EUR (six cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-) Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Ollagnier, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2012. LAC/2012/36151. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

Référence de publication: 2012114907/80.

(120154588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Julius Baer SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.992.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer SICAV II wird am Gesellschaftssitz am 22. Oktober 2012, 10.30 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

- 1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012
- 3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR und
 - * Thomas VON BALLMOOS
- 5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013



- a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
- * Freddy BRAUSCH,
- * Andrew HANGES,
- * Martin JUFER,
- * Jean-Michel LOEHR und
- * Thomas VON BALLMOOS
- b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
- * Keine
- 6. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
- 7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht - aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2012 - an Julius Baer SICAV II, 25, Grand-Rue, L-1661 Luxemburg, c/o 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart (Fax Nr. +352 / 2460-3331) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Julius Baer SICAV II Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012129154/755/44.

Julius Baer Special Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 125.784.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die "Generalversammlung") des Julius Baer Special Funds wird am Gesellschaftssitz am 22. Oktober 2012, 17.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

- 1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Abnahme der geprüften Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012
- 3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2012:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR und
 - * Thomas VON BALLMOOS
- 5. Wahl des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
 - a) Wiederernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates:
 - * Freddy BRAUSCH,
 - * Andrew HANGES,
 - * Martin JUFER,
 - * Jean-Michel LOEHR und
 - * Thomas VON BALLMOOS
 - b) Neu-/Zuwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates:
 - * Keine
- 6. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013
- 7. Sonstiges

Der Jahresbericht, der Bericht des Wirtschaftsprüfers sowie der Bericht des Verwaltungsrates liegen für Sie am Gesellschaftssitz zur Einsichtnahme bereit und können Ihnen auf Wunsch zugesandt werden.

Falls Sie nicht persönlich an der Generalversammlung der Aktionäre teilnehmen können, haben Sie die Möglichkeit, sich durch die beigefügte Vollmacht vertreten zu lassen. Hierzu bitten wir Sie, die ausgefüllte und unterzeichnete Vollmacht



- aus organisatorischen Gründen bis zum 18. Oktober 2012 - an Julius Baer Special Funds, 25, Grand-Rue, L-1661 Luxemburg, c/o 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg zu Händen von Frau Sabrina Eisenbart (Fax Nr. +352 / 2460-3331) zu schicken.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der ordentlichen Generalversammlung gefasst werden.

Julius Baer Special Funds Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012129155/755/45.

Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.201.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on 5 November 2012 at 17.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

"Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915."

The statutory general meeting held extraordinarily on 25 September 2012 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on 5 November 2012 will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012129157/534/16.

TRYCON CI Global Futures Fund HAIG, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 14. September 2012 in Kraft tritt. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. September 2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012118052/11.

(120159676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Carsonline S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue Macher.

R.C.S. Luxembourg B 171.378.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le vingt-neuf août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

La société ALLISONE PARTNER SA, avec siège social à L-5550 Remich, 22, rue Macher, ici représentée par Monsieur David MARCHETTO, commerçant, né à Mont St. Martin le 21 janvier 1978, demeurant à F-57880 Ham Sous Varsberg, 88, rue de Creutzwald, agissant en sa qualité d'administrateur.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

CARSONLINE S. à r.l.



Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de véhicules neufs et d'occasions ainsi que tout objet rattaché à la branche.

La société aura le droit de créer des franchises, des brevets, des licences et de les commercialiser par voie de vente.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

- Art. 3. Le siège de la société est établi à REMICH.
- **Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.
 - Art. 5. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.
 - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.
- Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

- **Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

| Le capital social a été souscrit comme suit: | |
|---|-----|
| La société ALLISONE PARTNER SA, prénommée, CENT ACTIONS | 100 |
| TOTAL: CENT ACTIONS | 100 |

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur David MARCHETTO, prénommé

- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III.- Le siège social de la société se trouve à: L-5550 Remich, 22, rue Macher.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Marchetto, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012117950/73.

(120159511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Alistair Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.916.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 octobre 2012 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2012;
- 2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2012;
- 3. affectation des résultats au 30 juin 2012;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012118339/10/18.

Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.055.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 26. September 2012:

Die Generalversammlung bestätigt die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Dr. Roman von Ah, Geschäftsführender Partner, Swiss Rock Asset Management AG, Zürich/Schweiz
- Dr. Stefan Klass, Rechtsanwalt, Bruhin Klass Rechtsanwälte
- Markus Gierke, Vorsitzender / Sprecher des Managing Board der LRI Invest S.A., Munsbach/Luxemburg
- Bernd Schlichter, Mitglied des Managing Board der LRI Invest S.A., Munsbach/Luxemburg
- Alexandra Beining, Head of Legal & Fund Consulting der LRI Invest S.A., Munsbach/Luxemburg

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Die Generalversammlung bestellt PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Réviseur d'Entreprises mit Sitz in Luxemburg zum Abschlussprüfer der Gesellschaft. Das Mandat endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Munsbach, den 26. September 2012.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2012127173/21.

(120168584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Accura Strategie, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglernent wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

von der Heydt Kersten Invest S.A.

Référence de publication: 2012125500/8.

(120166506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.



Lux PHARMA Participations SARL, Société à responsabilité limitée, (anc. Lux Participations S.à r.l.).

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny. R.C.S. Luxembourg B 170.801.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à Responsabilité Limitée luxembourgeoise, dénommée "Lux Participations S.àr.l." ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 août 2012, publié au Mémorial C n° 2273 du 12 septembre 2012, et immatriculée au RCS sous le numéro B 170801.

Ladite société a un capital social actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo SANTOIEMMA, employé, demeurant professionnellement au 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Antonio IRASTORZA RUIGOMEZ, avocat, demeurant profession-nellement au 4, the Broadway, 12A FINSBURY SQUARE LONDON EC2A 1AN.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marco PATERNO CASTELLO, employé privé, demeurant professionnellement au 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les associés présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Que suivant la liste de présence, l'intégralité du capital social souscrit est présent à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour, ainsi que cela résulte de la susdite liste de présence jointe en annexe au présent acte.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social par apport en nature de EUR 987'500.- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 12'500.- (douze mille cinq cent euros) à EUR 1'000'000.- (un million d'euros) par l'émission de 98'750 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, émises avec une prime d'émission globale de EUR 6'004'000.- (six millions quatre mille euros).
 - 2. Souscription et libération par l'associé unique par un apport en nature consistant en trois de ses actifs.
 - 3. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital qui précède.
- 4. Changement de la dénomination en «Lux Pharma Participations SARL» et modification afférente de l'article 1 ^{er} des statuts (deuxième phrase).
 - 5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 987'500.- (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 12'500.- (douze mille cinq cent euros) à EUR 1'000'000.- (un million d'euros) par l'émission de 98'750 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, émises avec une prime d'émission globale de EUR 6'004'000.- (six millions quatre mille euros).

Souscription et Libération

Les 98'750 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associé unique la société de droit espagnol "UCRAFARMA S.A", représentée comme ci-avant par Monsieur Juan PEREZ CALOT, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 27 juillet 2012, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, déclare souscrire au nom et pour compte de l'associé unique les nouvelles parts sociales moyennant un apport en nature consistant en trois de ses actifs suivants:

- L'apport de 3'500 parts sociales, représentant 100% du capital social de la société de droit espagnol IBER UCRA S.L. (anc. FARMAUCRA SL), ayant son siège social à 28046 Madrid, Paseo de la Castellana159 (1°B), Espagne, dont le numéro



d'inscription au Registro Mercantil espagnol est en cours d'attribution, ayant une valeur nominale de € 1,- chacune, lequel apport est évalué à € 387'000,-

- L'apport de UAH 5'522'757,- du capital de la société de droit ukrainien SPERCO Ukraine LLC, représentant le 95% du capital de ladite société, ayant son siège social à 25, 600-richa Str., Vinnystya, Ukraine, 21027, code d'identification no. 20112362, lequel apport est évalué à € 5'889'000,-
- un financement de l'associé unique envers la société SPERCO Ukraine LLC, préqualifiée, correspondant aux dividendes de l'année 2010 de cette société, lequel apport est évalué à € 715.500,-

Ces apports on fait l'objet d'un rapport, établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises AUDIT & CONSULTING SERVICES SARL ayant son siège social à 9/11 rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg et conclut comme suit:

- On the basis of the provided documentation, IBER UCRA S.L. amounts to € 387.480 as of September 2012.
- Considering the fact that Ucrafarma S.A. owns 95% of Sperco Ukraine, the shareholder's equity owned by Ucrafarma can be estimated to € 5.889.181 as of December 31, 2011.
- On the basis of the provided documentation, the value of the credit owned by Ucrafarma S.A. towards its subsidiary Sperco Ukraine LLC and before any legal taxation equals to € 715.920 as of September 2012.

Ce rapport, daté du 25 septembre 2012, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présent acte avec lequel il sera enregistré.

Le comparant, en sa qualité de mandataire de la société UCRAFARMA SA, précitée, déclare UCRAFARMA SA a donné instruction irrévocable afin que le transfert des 3500 parts sociales de la prédite société IBER UCRA S.L. (anc. FARMAUCRA S.L.), soit transcrit dans le registre des actionnaires de la société IBER UCRA S.L. (anc. FARMAUCRA S.L.) au nom de la société et pour entreprendre les démarches nécessaires pour acter le changement d'actionnaire dans SPERCO Ukraine LLC.

Cette souscription faisant neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 987'500.-) pour l'augmentation de capital et six millions quatre mille euros (EUR 6'004'000.-) pour la prime d'émission.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 98'750 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante) parts sociales nouvelles en pleine propriété par le susdit souscripteur.

Deuxième résolution

L'assemblée, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000.- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée unique confère tous pouvoirs à chaque gérant de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les parts sociales apportées à la libre disposition de la société Lux Participations S.àr.l. et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «Lux Participations S.àr.l.» en «Lux PHAR-MA Participations SARL» et modifie par conséquence l'article 1 er des statuts (deuxième phrase) comme suit:

« Art. 1 er. (Deuxième phrase). La société prend la dénomination de «Lux PHARMA Participations SARL».

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 4.300.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de la notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte

Signé: C. SANTOIEMMA, A. IRASTORZA RUIGOMEZ, M. PATERNO CASTELLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 septembre 2012. Relation: RED/2012/1256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Me Cosita DELVAUX.

Redange-sur-Attert, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124687/112.

(120166068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 75.014.

Im Jahre zweitausend und zwölf,

den zwölften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Universal-Investment-Luxembourg S.A." die "Gesellschaft") mit Sitz in L-5365 Munsbach, 18-20 rue Gabriel Lippmann und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 75014 zu einer außerordentlichen Hauptversammlung erschienen. Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde vom 17. März 2000 gegründet, welche am 3. Juni 2000 im Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das "Memorial"), unter der Nummer 397 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunden mehrmals abgeändert und zuletzt durch notarielle Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, vom 12. Januar 2012, veröffentlicht im Memorial am 27. Februar 2012, unter der Nummer 506 und Seite 24257.

Die Versammlung wird um 14.15 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Holger EMMEL, Prokurist, beruflich ansässig in Munsbach, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Marc-Oliver SCHARWATH, Senior Legal Counsel, beruflich ansässig in Munsbach.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Saskia SANDER, Angestellte, beruflich ansässig in Munsbach.

Der Vorsitzende ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Hauptversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

- Änderung und Neufassung der Satzung der Universal-Investment-Luxembourg S.A. gemäß beiliegendem Entwurf.
- II. Die persönlich anwesenden Aktionäre oder deren bevollmächtigten Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, oder deren bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.
- III. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen), kann diese außerordentliche Generalversammlung nur dann wirksam beschließen, wenn mindestens 50% des ausgegebenen Aktienkapitals anwesend bzw. vertreten ist und ein Beschluss über diesen Tagesordnungspunkt kann nur mit einer Mehrheit von zwei Dritteln (2/3) der bei der Versammlung anwesenden bzw. vertretenen Stimmen gefasst werden.
- IV. Aus der Anwesenheitsliste und dem Auszug aus dem Aktionärsregister geht hervor, dass von den neuntausendzweihundertachtundvierzig (9.248) Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, sämtliche Aktien in dieser Hauptversammlung rechtsgültig vertreten sind.
- V. Sämtliche anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren bekennen sich als ordnungsgemäß zu dieser außerordentlichen Generalversammlung geladen und erklären, von der Tagesordnung vorab umfassend Kenntnis erlangt zu haben, so dass keine Veröffentlichungen bzw. Verschicken von Einladungen nötig waren.
- VI. Folglich die vorliegende Versammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und wirksam über alle Tagesordnungspunkte befinden und beschließen kann.

Nach Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgenden einzigen Beschluss:

Einziger Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt die Änderung des Gesellschaftszweckes und in diesem Zusammenhang die erforderliche Abänderung von Artikel drei (3) der Gesellschaftsordnung wie folgt:

"Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung und Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen («OGA») im Sinne der Gesetze vom 17. Dezember 2010 und vom 13. Februar 2007 in der jeweils gültigen Fassung sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Auflegung und Verwaltung dieser OGA verbunden sind. Die Gesell-



schaft kann darüber hinaus die Administration von Gesellschaften gemäß dem Gesetz vom 15. Juni 2004 (SICAR-Gesetz) übernehmen.

Die Gesellschaft kann jedwede anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Geschäftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 15 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 entsprechen.

Des Weiteren kann die Gesellschaft administrative Tätigkeiten für eine Verbriefungsgesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 22. März 2004 erbringen und als Domizilierungsstelle für Verbriefungsgesellschaften fungieren.

Zusätzlich kann die Gesellschaft folgende Dienstleistungen erbringen:

- Individuelle Verwaltung einzelner Portfolios einschliesslich der Portfolios von Pensionsfonds mit Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats der Anleger, sofern die betreffenden Portfolios eines oder mehrere der in Abschnitt B des Anhangs II des geänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente enthalten.
 - Als Nebendienstleistungen:
- * Anlageberatung in Bezug auf eines oder mehrere der in Abschnitt B des Anhangs II des geänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente,
 - * Verwahrung und technische Verwaltung in Bezug auf die Anteile von OGA.

Des Weiteren beschließt die Hauptversammlung zu einer Neufassung der Gesellschaftssatzung zu schreiten, welche fortan folgenden neuen Wortlaut erhält:

"I. Name, Sitz, Zweck und Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft ist als "Société Anonyme" (Aktiengesellschaft) auf der Grundlage des Gesetzes vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen (das "Gesetz von 1915") sowie des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen errichtet.

Sie führt den Namen "Universal-Investment-Luxembourg S.A."

- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Munsbach, er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates jederzeit an einen anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Im Falle höherer Gewalt, die die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz und/oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Nationalität.
- **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung und Verwaltung von Organismen für gemeinsame Anlagen («OGA») im Sinne der Gesetze vom 17. Dezember 2010 und vom 13. Februar 2007 in der jeweils gültigen Fassung sowie die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten, welche mit der Auflegung und Verwaltung dieser OGA verbunden sind. Die Gesellschaft kann darüber hinaus die Administration von Gesellschaften gemäß dem Gesetz vom 15. Juni 2004 (SICAR-Gesetz) übernehmen.

Die Gesellschaft kann jedwede anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Geschäftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 15 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 entsprechen.

Des Weiteren kann die Gesellschaft administrative Tätigkeiten für eine Verbriefungsgesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 22. März 2004 erbringen und als Domizilierungsstelle für Verbriefungsgesellschaften fungieren.

Zusätzlich kann die Gesellschaft folgende Dienstleistungen erbringen:

- Individuelle Verwaltung einzelner Portfolios einschliesslich der Portfolios von Pensionsfonds mit Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats der Anleger, sofern die betreffenden Portfolios eines oder mehrere der in Abschnitt B des Anhangs II des geänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente enthalten.
 - Als Nebendienstleistungen:
- * Anlageberatung in Bezug auf eines oder mehrere der in Abschnitt B des Anhangs II des geänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor genannten Instrumente,
 - * Verwahrung und technische Verwaltung in Bezug auf die Anteile von OGA.
- Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann durch -unter den für Satzungsänderungen geltenden gesetzlichen Bedingungen gefassten -Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

II. Aktienkapital

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million hundertsechsundfünfzigtausend Euro (1.156.000,- EUR), und ist eingeteilt in neuntausendzweihundertachtundvierzig (9.248) Aktien mit einem Nennwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) je Aktie.

Art. 6. Die Aktien sind Namensaktien.

Die Aktien können nur im Einverständnis mit dem Verwaltungsrat verkauft oder gekauft werden. Im Falle einer Kapitalerhöhung haben die bestehenden Aktionäre ein Vorzugsrecht auf den Bezug von neuen Aktien.



III. Der Verwaltungsrat

Art. 7. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für die Dauer von bis zu sechs Jahren von der Generalversammlung bestellt; sie können von ihr jederzeit abberufen werden. Eine Wiederwahl ist möglich. Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestimmen, dessen Bestellung von der nächstfolgenden Generalversammlung bestätigt werden muss.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Geschäftszweckes notwendig oder nützlich erscheinen. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann einen Vorsitzenden bestimmen, der in den Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz hat. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird der Vorsitz seinem Stellvertreter oder einem anderen Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn zwei Drittel seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt wurde. In Dringlichkeitsfällen kann die Beschlussfassung auch durch Brief, Telegramm oder Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle einer Stimmengleichheit ist die Stimme des Sitzungsvorsitzenden ausschlaggebend.

Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtsverbindlich verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann auch einzelnen Verwaltungsratsmitgliedern oder Dritten für die Gesamtheit oder einen Teil der täglichen Geschäftsführung die Vertretung der Gesellschaft übertragen.

Die Übertragung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der Einwilligung der Generalversammlung.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung und einem der anderen Verwaltungsratsmitglieder zu unterzeichnen. Vollmachten sind dem Protokoll anzuheften.

Der Präsident des Verwaltungsrats oder zwei Verwaltungsratsmitglieder sind ermächtigt, Kopien oder Auszuge solcher Sitzungsprotokolle zu unterzeichnen.

IV. Überwachung durch einen Wirtschaftsprüfer

Art. 10. Die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft ist einem Wirtschaftsprüfer zu Übertragen, welcher von der Generalversammlung bestellt wird.

V. Die Generalversammlung

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet jährlich am ersten Freitag des Monats Dezember um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einladung angegebenen Ort statt. Fällt dieser Tag auf einen Tag, der nicht ein Bankarbeitstag ist, wird die Generalversammlung am nächsten Bankarbeitstag abgehalten.

Generalversammlungen einschließlich der jährlichen Generalversammlung können auch im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat dies aufgrund höherer Gewalt beschließt; eine solche Entscheidung ist unanfechtbar.

Art. 12. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten ausüben, der nicht Aktionär zu sein braucht. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Sofern das Gesetz oder die vorliegende Satzung nichts Gegenteiliges anordnen, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlung der Aktionäre durch einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Art. 13. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Insbesondere sind der Generalversammlung folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) Mitglieder des Verwaltungsrates zu bestellen und abzuberufen und ihre Vergütungen festzulegen;
- c) die Einwilligung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelnen Mitglieder des Verwaltungsrates zu erteilen;
 - d) die Berichte des Verwaltungsrates entgegenzunehmen;
 - e) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
 - f) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;
 - g) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschließen;



h) die Gesellschaft aufzulösen.

Art. 14. Gemäß den in Artikel 72 des Gesetzes von 1915 enthaltenen Bestimmungen ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimsdividenden an die Gesellschafter auszuzahlen.

VI. Geschäftsjahr

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September eines jeden Jahres.

Schlussbestimmungen

Art. 16. Ergänzend, insbesondere soweit Angelegenheiten der Gesellschaft in dieser Satzung nicht geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich der Änderungsgesetze sowie auf das Gesetz vom 17. Dezember 2010 betreffend die OGA und das Gesetz vom 13. Februar 2007 verwiesen."

Da die Tagesordnung erschöpft ist und kein Aktionär weiter das Wort ergreift, wird die Hauptversammlung um 14.30 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung, und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen - dem Notar den Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort nach bekannt - haben die selbigen mit dem Notar gemeinsam die vorliegende Urkunde unterschrieben

Gezeichnet: H. EMMEL, M.O. SCHARWATH, S. SANDER, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 17. September 2012. Relation: EAC/2012/12048. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012124880/182.

(120166462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 5, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015 - 5 (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérome Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012126279/11.

(120167374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 4, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015 - 4 (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérome Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012126280/11.

(120167381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 3, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015 - 3 (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



EURIZON CAPITAL S.A.

Jérome Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012126281/11.

(120167387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 2, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015 - 2 (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérome Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012126282/11.

(120167389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

City Link, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès. R.C.S. Luxembourg B 171.629.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu

PYLOS BENELUX S.A., une société anonyme de droit belge, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0820 947 523, ayant son siège social au 16, avenue Brugmann, L-1060 Bruxelles,

lci représenté par Madame Nadine Gloesener, domiciliée professionnellement à Redange, en vertu d'une procuration signée en date du 21 septembre 2012.

Laquelle procuration paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1 ^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de CITY LINK (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses associés.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

D'une manière générale, la société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE euros (EUR 31.000.-) représenté par CENT (100) actions ordinaires d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX euros (EUR 310.-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

La cession des actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 10 juin à 10 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour précédent.

L'Assemblé Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée.



Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.



Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

- Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.
- Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.
- Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'administrateurs de différentes catégories, par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie, ou (iii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iv) par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- **Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.



Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

- Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.
- **Art. 22. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

| Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 100 actions ont été souscrites comme suit par: | |
|---|-----------|
| Souscripteurs | Nombre |
| | d'actions |
| Pylos Benelux S.A., préqualifiée | 100 |
| Total: | 100 |

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000, (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018:

Administrateurs de catégorie A

- Vincent Boutens Sprl, société à responsabilité de droit belge, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0465.152.810, ayant son siège social au 16, avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles, représentée par Monsieur P. Vincent Boutens
- Pylos Europe N.V., société anonyme de droit belge, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0887.623.244, ayant son siège social au 16, avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles, représentée par Monsieur Tom Deckers.

Administrateurs de catégorie B

- Assets Invest Sprl, société à responsabilité de droit belge, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0479.232.755, ayant son siège social au 6 Schoonzichstraat, B-9051 Gand, représentée par Monsieur Alex de Witte
- Ramko Sprl, société à responsabilité de droit belge, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0472.784.136, ayant son siège social au 199, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, représentée par Monsieur Edward De Nève
- 2. la personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2018:

CHESTER & JONES SARL, RCS Luxembourg B 120.602, 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange



3. le siège social de la société est établi au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2012. Relation: RED/2012/1266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012126322/273.

(120167653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Swiss Rock (Lux) Dachfonds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.055.

Der Jahresabschluss vom 30.06.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 01.10.2012.

Référence de publication: 2012127172/10.

(120168068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er octobre 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2014, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2014 (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérome Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012126283/11.

(120167390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Eurizon Focus Formula Azioni 2015 - 1, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015 - 1 (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérome Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012126284/11.

(120167395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Eurizon Focus Riserva Doc, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS RISERVA DOC (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérome Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012126285/11.

(120167397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.



Eurizon Opportunità, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON OPPORTUNITÀ (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérome Debertolis Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012126286/11.

(120167401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Eurizon Focus Capitale Protetto, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de EURIZON FOCUS CAPITALE PROTETTO (modifié/coordonné) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérome Debertolis Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012126287/11.

(120167407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Chemring Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 251.338.217,13.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison. R.C.S. Luxembourg B 152.588.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1. CHG OVERSEAS LTD, a private company limited by shares incorporated and organised under the laws of England and Wales, established and having its registered office at Chemring House, 1500 Parkway, Whiteley, Fareham, PO15 7AF, United Kingdom and registered with the Companies House of Wales and England under number 2731691, and
- 2. Chemring Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 152.586,

all duly represented by Marie-Eve Delpech, with professional address at 106, Avenue Louise, B-1050 Brussels, Belgium by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Chemring Holding Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 152.588 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg of 19 April, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 May 2010 number 1129, and whose articles of association have been last amended by a deed of the undersigned notary of 18 July 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties have required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Reduction of the share capital of the Company through cancellation of two million three hundred nine thousand three hundred and fifty-six (2,309,356) class B shares of the share capital of the Company held by Chemring Luxembourg Finance S.à r.l., prenamed;
 - 2. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association which shall now read as follows:



" **Art. 5. Share Capital.** The share capital is set at two hundred and fifty-one million three hundred and thirty-eight thousand two hundred and seventeen British Pounds and thirteen pence (GBP 251,338,217.13), represented by one million forty-two thousand four hundred and eleven (1,042,411) class A shares and one million eight hundred and forty-six thousand two hundred and two (1,846,202) class B shares, with no par value.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

- 3. Miscellaneous.
- II.- That the entire share capital being represented at the present meeting and the partners represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting (the "General Meeting") takes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of four hundred fifty-two million two hundred seventy-five thousand two hundred eighty-two British Pounds and sixty-nine pence (GBP 452,275,282.69) down to two hundred fifty-one million three hundred thirty-eight thousand two hundred seventeen British Pounds and thirteen pence (GBP 251,338,217.13) through cancellation of two million three hundred nine thousand three hundred and fifty-six (2,309,356) class B shares of the share capital of the Company, with no par value, held by Chemring Luxembourg Finance S.a r.l., prenamed.

Further to such capital reduction, the total amount of two hundred million nine hundred thirty-seven thousand sixty-five British Pounds and fifty-six pence (GBP 200,937,065.56) corresponding to the book value of the class B shares so cancelled will be reimbursed to Chemring Luxembourg Finance S.a. r.l., prenamed.

The General Meeting confirms that all the liabilities of the Company towards its creditors have been paid and therefore instructs the managers of the Company to reimburse Chemring Luxembourg Finance S.a r.l. immediately.

The General Meeting further undertakes to (i) indemnify the managers of the Company against any action which could be undertaken by the creditors of the Company in connection with the above reimbursement and (ii) provide such creditors with additional securities to the extent applicable.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the General Meeting resolves that article 5 of the Company's articles of association shall now read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital is set at two hundred and fifty-one million three hundred and thirty-eight thousand two hundred and seventeen British Pounds and thirteen pence (GBP 251,338,217.13), represented by one million forty-two thousand four hundred and eleven (1,042,411) class A shares (the "A Shares") and one million eight hundred and forty-six thousand two hundred and two (1,846,202) class B shares (the "B Shares" together with the A Shares, the "Shares"), with no par value.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

The General Meeting resolves to authorize any director of the Company, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned reduction of the Company's share capital.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de juillet.



Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

- 1. CHG OVERSEAS LTD, une société à responsabilité limitée par actions de droit anglais et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à Chemring House, 1500 Parkway, Whiteley, Fareham, PO15 7AF, Royaume-Uni et enregistrée au Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 2731691, et
- 2. Chemring Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.586.

Ici toutes deux représentées par Marie-Eve Delpech, avec adresse professionnelle au 106, avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, en vertu de procurations données sous seing privé,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes à l'acte et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes, pour être formalisée avec elles.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de Chemring Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.588 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg du 19 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2010, numéro 1129, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 18 juillet 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles parties comparantes, ont requis le notaire instrumentant de constater ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée s'établit comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital de la Société par l'annulation de deux millions trois cent neuf mille trois cent cinquante-six (2.309.356) parts sociales de catégorie B du capital de la Société détenues par Chemring Luxembourg Finance S.à r.l., préqualifiée;
 - 2. Modification, en conséquence, de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
- " Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à deux cent cinquante et un millions trois cent trente-huit mille deux cent dix-sept livres sterling et treize pence (GBP 251.338.217,13), représentés par un million quarante-deux mille quatre cent onze (1.042.411) parts sociales de catégorie A et un million huit cent quarante-six mille deux cent deux (1.846.202) parts sociales de catégorie B, sans mention de valeur nominale.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

- 3. Divers.
- II.- Que la totalité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale et les associés représentés déclarant avoir reçu convocation à la présente assemblée et pris connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, l'envoi de convocation ne se justifie pas.

Ensuite, l'assemblée générale ("l'Assemblée Générale") adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital de la Société et ce, afin de le ramener d'un montant actuel de quatre cent cinquante-deux millions deux cent soixante-quinze mille deux cent quatre-vingt-deux livres sterling et soixante-neuf pence (GBP 452.275.282,69) à un montant de deux cent cinquante et un millions trois cent trente-huit mille deux cent dix-sept livres sterling et treize pence (GBP 251.338.217,13) par l'annulation de deux millions trois cent neuf mille trois cent cinquante-six (2.309.356) parts sociales de catégorie B du capital de la Société, sans mention de valeur nominale, détenues par Chemring Luxembourg Finance S.à r.l., pré-qualifiée.

A la suite de cette réduction de capital, le montant total de deux cent millions neuf cent trente-sept mille soixante-cinq livres sterling et cinquante-six pence (GBP 200.937.065,56) correspondant à la valeur comptable des parts sociales de catégorie B annulées sera remboursé à Chemring Luxembourg Finance S.à r.l., pré-qualifiée.

L'Assemblée Générale confirme que toutes les dettes de la Société vis-à-vis de ses créanciers ont été payées et, par conséquent, donne instruction aux gérants de la Société de procéder immédiatement au remboursement de Chemring Luxembourg Finance S.à r.l.

L'Assemblée Générale s'engage également à (i) garantir les gérants de la Société contre toute action qui serait intentée par les créanciers de la Société suite au remboursement ci-dessus et à (ii) constituer, le cas échéant, de nouvelles garanties au profit de ces créanciers.



Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Assemblée Générale décide que l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à deux cent cinquante et un millions trois cent trente-huit mille deux cent dix-sept livres sterling et treize pence (GBP 251.338.217,13), représentés par un million quarante-deux mille quatre cent onze (1.042.411) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et un million huit cent quarante-six mille deux cent deux (1.846.202) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B", ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les "Parts Sociales"), sans mention de valeur nominale.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

L'Assemblée Générale décide de déléguer à tous gérants de la Société, chacun agissant seul, le pouvoir de faire les modifications requises dans le registre d'associés de la Société, afin de constater la réduction du capital de la Société dont question ci-dessus.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte, est estimé à environ mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-E. DELPECH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35887. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115779/175.

(120156388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Belval Invest SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4348 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Weirich.

R.C.S. Luxembourg E 4.114.

L'an mil deux mil douze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Ernest Roger Claude RECOUVREUR, gérant de société, né à Luxembourg le 4 juin 1944 (i.n. 1944 06 04 016), demeurant à F-57570 Evange, 7, rue Principale.

Ci-après dénommé «Le Donateur»

Et

Monsieur Laurent Marcel Claude RECOUVREUR, gérant de société, né à Thionville (France) le 21 février 1986 (i.n. 1986 02 21 317), célibataire, demeurant à L-4461 Belvaux, 63, rue de Hussigny.

Ci-après dénomme «Le Donataire».

Lesquels comparants ont préalablement exposé qu'ils sont tous deux associés de la société civile «BELVAL INVEST SCI», ayant son siège social à L-4348 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Weirich (i.n. 2009 70 00 957),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro E 4.114,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1534 du 10 août 2009,

au capital de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €), divisé en cent (100) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- €) chacune, souscrites comme suit:



Monsieur Claude RECOUVREUR, donateur, a fait DONATION ENTRE VIFS à titre d'avancement d'hoirie,

à son fils, Monsieur Laurent RECOUVREUR, donataire,

ici présent et ce acceptant expressément,

de TRENTE-NEUF (39) parts sociales de la société civile «BELVAL INVEST SCI», ayant son siège social à L-4348 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Weirich (i.n. 2009 70 00 957),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro E 4.114, et plus amplement désignée ci-dessus.

Charges et conditions.

La présente donation a lieu sous les conditions et charges suivantes:

- 1. Les parts données ne sont représentées par aucun titre, le donataire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.
- 2. Cette donation est faite avec garantie de tous troubles, évictions et autres empêchements quelconques, la donatrice s'y obligeant expressément.
 - 3. L'entrée en jouissance a lieu immédiatement.
 - 4. Le donataire en acquittera tous les impôts et taxes à partir de ce jour.
 - 5. La présente donation se fait sans charge ni désistement.
- 6. Pour la perception des droits d'enregistrement les parties évaluent les parts présentement données, quant à leur part dans les immeubles ci-après, à la somme de quatre-vingt dix-sept mille cinq cents euros (97.500,00 €).

Etant précisé que la société BELVAL INVEST SCI est propriétaire des droits immobiliers suivants:

Dans un immeuble en copropriété dénommé «Résidence Estia», sis à Belvaux, 8, Waassertrap et inscrit au cadastre comme suit:

Commune de SANEM, section C de BELVAUX:

- Numéro 1681/7885, lieu-dit "rue Waassertrap", place (occupée), immeuble en copropriété, contenant 12 ares 47 centiares.
 - a) en propriété privative et exclusive:

b) en copropriété et indivision forcée:

Droit de résolution

Sur interpellation du notaire instrumentant, le donateur déclare renoncer expressément au droit de résolution.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes sont à charge du donataire.

Vente

Ensuite:

1.- Monsieur Ernest Roger Claude RECOUVREUR, prénommé, né à Luxembourg le 4 juin 1944 (i.n. 1944 06 04 016), demeurant à F-57570 Evange, 7, rue Principale.

ci-après dénommé «le vendeur».

Le vendeur déclare par les présentes vendre sous les garanties de droit, pour quitte et libre de toutes dettes et charges privilégiées généralement quelconques, à

2.- La société «SO-INVEST LUXEMBOURG S.A.», société anonyme ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 577 du 7 mars 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 136.042.

représentée par Monsieur Laurent RECOUVREUR, demeurant à L-4461 Belvaux, 63, rue de Hussigny, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société «SO-INVEST LUXEMBOURG S.A.», nommé, en date de ce jour, actionnaire unique de la société anonyme,



ci-après dénommé "l'acquéreur",

ici présent et ce acceptant,

UNE (1) part sociale de la société civile «BELVAL INVEST SCI», ayant son siège social à L-4348 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Weirich (i.n. 2009 70 00 957),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro E 4.114 et plus amplement désignée ci-dessus.

Charges et conditions

- 1.- Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.
- 2.- Cette vente est faite avec garantie de tous troubles, évictions et autres empêchements quelconques, le vendeur s'y obligeant expressément.
 - 3.- L'entrée en jouissance a lieu aujourd'hui même.
 - 4.- L'acquéreur supportera tous les impôts et taxes à partir de l'entrée en jouissance.
- 5.- Le vendeur déclare qu'il n'existe, dans son chef, aucun empêchement quel qu'il soit qui s'opposerait à la passation du présent acte.

Prix

La présente vente est consentie et acceptée de part et d'autre pour et moyennant le prix de VINGT CINQ EUROS (25,00 €).

Que le vendeur reconnaît avoir reçu dès avant la passation des présentes de la part de la partie acquéreuse, ce dont elle lui consent quittance et décharge.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est précisé que la valeur brute de l'immeuble détenu par la société «BELVAL INVEST SCI» est évaluée à deux cent cinquante mille euros (250.000,00 €), faisant pour chacune des cent parts sociales 2.500,00 euros.

Répartition des parts

Suite à la donation et la vente qui précèdent, Monsieur Laurent RECOUVREUR est propriétaire de quatre-vingt dixneuf (99) parts sociales de la société civile «BELVAL INVEST SCI», ayant son siège social à L-4348 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Weirich (i.n. 2009 70 00 957),

La société SO-INVEST LUXEMBOURG SA étant quant à elle propriétaire d'une (1) part sociale.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants sub.1. et 2. représentant l'intégralité du capital social de la société civile «BELVAL INVEST SCI», ayant son siège social à L-4348 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Weirich (i.n. 2009 70 00 957),

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

En conséquence du transfert de parts par donation et vente, les associés décident de modifier l'article 5 alinéa 2 des statuts de la société civile «BELVAL INVEST SCI» pour lui donner la teneur suivante:

| « Art. 5. Alinéa 2. Les cent (100) parts d'intérêt sont réparties comme suit: | |
|---|------------|
| 1 Mr Laurent RECOUVREUR, | 99 |
| 2 SO-INVEST LUXEMBOURG SA | 1 |
| Total: CENT PARTS D'INTÉRÊTS | 100 parts» |

Deuxième résolution

Les associés transfèrent le siège social vers L-4408 Belvaux, 82, rue Waassertrap et modifient en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 4. (1 er paragraphe). Le siège social est établi dans la Commune de Sanem.»

Déclarations en matière de blanchiment d'argent.

Les parties déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de l'opération immobilière faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent pas d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substance médicamenteuses ou d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes sont solidairement à charge des parties à l'égard du notaire et entre elles définitivement à charge du donataire, respectivement de l'acquéreur.

Loi du 28 janvier 1948

Avant la clôture des présentes, le notaire a donné lecture aux parties, des articles 1, 3, 4 et 29 de la loi du 28 janvier 1948, tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement, et il leur en a expliqué la portée dans une langue à elles connue.

Les parties ont affirmé, chacune séparément sous les peines édictées par l'article 29 précité, que l'acte exprime l'intégralité du prix convenu et le notaire affirme qu'à sa connaissance il n'est modifié ou contredit par aucune contre-lettre, contenant une augmentation du prix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par nom, prénoms usuels état et demeure ils ont tous signé le présent acte avec le notaire, qui certifie l'état civil des parties, conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, d'après des extraits du registre des naissances.

Signé: C. RECOUVREUR, M. RECOUVREUR, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2012. Relation: LAC/2012/39547. Reçu mille neuf cent cinq euros. 97.500,00 € à 1,50 % = 1.462, 50 €, 2.500,00 € à 5,00 % = 125,00 €, 2./10 = 317,50 € = 1.905,00 €.

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115757/145.

(120156519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Area Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.941.

L'an deux mil douze, le trente et unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1° Monsieur Pierre BRAJON, commerçant, né à Bari (Italie), le 6 mars 1951, demeurant à L-6942 Niederanven, 57, Mielstrachen:
- 2° Monsieur Bernard OLMEDO, commerçant, né à Jun, Granada (Espagne), le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, Rue des Maraîchers.
- 3° Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, né à Luxembourg, le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aischdall;

Les comparants, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «AREA PROMOTIONS S.àr.l.», ayant son siège social à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.941 (ci-après nommée la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 406 du 22 août 1996.

Monsieur Pierre BRAJON, prénommé sous 1°, déclare par les présentes céder, gratuitement, quatre-vingt-trois (83) parts sociales qu'il détient dans la société AREA PROMOTIONS S.àr.l. à Monsieur Gilbert THIBO, prénommée sous 3°, représenté comme dit ci-avant, qui accepte expressément, et qui s'engage à reprendre tout passif éventuel de la société.

Monsieur Pierre BRAJON, prénommé sous 1°, déclare par les présentes céder, gratuitement, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales qu'il détient dans la société AREA PROMOTIONS S.àr.l. à Monsieur Bernard OLMEDO, prénommé sous 2°, ici présent, qui accepte expressément, et qui s'engage à reprendre tout passif éventuel de la société.

Ensuite, Monsieur Bernard Olmedo et Monsieur Gilbert Thibo, prénommés, en leur qualité de gérants de la Société, déclarent accepter les susdites cessions de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Les comparants déclarent que les cinq cent et une (501) parts sociales de la société AREA PROMOTIONS S.àr.l. sont désormais détenues comme suit:

| Monsieur Gilbert THIBO, prénommé, deux cent cinquante parts sociales, | 250 |
|--|-----|
| Monsieur Bernard OLMEDO, prénommé, deux cent cinquante et une parts sociales | 251 |
| Total: Cinque cent et une parts sociales | 501 |

Ensuite, les comparants sous 2° et 3°, agissants en leur qualité de seuls associés de la société AREA PROMOTIONS S.àr.l., on prit les résolutions suivantes:



Première résolution

Les associés décident, suite aux susdites cessions de parts, de modifier l'article 6 des statuts qui se lira comme suit:

Art. 6. «Le capital social est fixé à douze mille quatre cent dix-neuf virgule quarante-six euros (12.419,46 EUR), représenté par cinq cent une (501) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit euros (24,78 EUR) chacune.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 2 (alinéa 1 er) des statuts:

Art. 2. (alinéa 1 er). "Le siège social est établi dans la commune de Strassen."

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bernard Olmedo, Gilbert Thibo, Pierre Brajon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 septembre 2012. LAC/2012/41300. Reçu 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115724/58.

(120156472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

EOP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.979.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of September.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "EOP1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 6870, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160979, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner on 10 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 4 August, 2011, number 1774. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner on 23 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 2 July 2012, number 1661.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of one hundred and forty seven thousand and seventeen Pounds (GBP 147,017.-) so as to raise it from its amount of two million three hundred and sixty-two thousand two hundred and fifty pounds sterling (GBP 2,362,250.-) up to an amount of two million five hundred and nine thousand two hundred and sixty seven Pounds (GBP 2,509,267.-) by the issue of one hundred and forty seven thousand and seventeen (147,017) shares having a par value of one Pound (GBP 1.-) each.



The new shares are to be subscribed by "Europa Real Estate III S.à r.l", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of one million four hundred and seventy thousand one hundred and sixty nine Pounds and seven Pence (GBP 1,470,169.07).

The total contribution of one million four hundred and seventy thousand one hundred and sixty nine Pounds and seven Pence (GBP 1,470,169.07) will be allocated as follows: (i) one hundred and forty seven thousand and seventeen Pounds (GBP 147,017.-) will be allocated to the share capital of the company and (ii) one million three hundred and twenty three thousand one hundred and fifty two Pounds and seven Pence (GBP 1,323,152.07) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. The subscribed capital is fixed at two million five hundred and nine thousand two hundred and sixty seven Pounds (GBP 2,509,267.-) divided into two million five hundred and nine thousand two hundred and sixty seven (2,509,267) shares having a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé de «EOP1 S.à r.l.» ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160979, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 4 août 2011 numéro 1774. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner en date du 23 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 2 juillet 2012 numéro 1661.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante sept mille dix sept Livres Sterling (GBP 147.017,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions trois cent soixante-deux mille deux cent cinquante Livres Sterling (GBP 2.362.250,-) à deux millions cinq cent neuf mille deux cent soixante sept Livres Sterling (GBP 2.509.267,-) par l'émission de cent quarante sept mille dix sept (147.017) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «Europa Real Estate III S.à r.l.», prénommée, par un apport en numéraire pour un montant total d'un million quatre cent soixante dix mille cent soixante neuf Livres Sterling et sept Pence (GBP 1.470.169,07).

L'apport d'un million quatre cent soixante dix mille cent soixante neuf Livres Sterling et sept Pence (GBP 1.470.169,07) sera alloué au capital social pour le montant de cent quarante sept mille dix sept Livres Sterling (GBP 147.017,-) et un million trois cent vingt trois mille cent cinquante deux Livres Sterling et sept Pence (GBP 1.323.152,07) seront alloués au compte de prime d'émission.



Les documents justificatifs de la souscription et la preuve de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent neuf mille deux cent soixante sept Livres Sterling (GBP 2.509.267,-) divisé en deux millions cinq cent neuf mille deux cent soixante sept (2.509.267) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41405. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): C. Frising.

Référence de publication: 2012115848/103.

(120156039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Newshelf 1037 (Proprietary) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 164.701,66.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 159.628.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE FOURTH DAY OF THE MONTH OF SEPTEMBER.

before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Newshelf 1037 Proprietary Limited, a limited company under South African Law, having its registered office in Cape Town, South Africa and being a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.628 (the Company).

The Company's principal establishment and central administration was transferred to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on February 28, 2011, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on May 21, 2011, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1073. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

THERE APPEARED:

1. IAFPEF SATDF Guernsey Limited, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Glategny Court, Glategny Esplanade, St Peter Port Guernsey, GY1 1WR, Channel Islands, registered with the Registrar of Companies in Guernsey under number 52837 (GuernseyCo),

hereby represented by Nicolas Marchand, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Investec Africa Frontier Private Equity Fund GP Limited, a company incorporated and existing under Guernsey law, having its registered office at Glategny Court, Glategny Esplanade, St Peter Port Guernsey, GY1 1WR, Channel Islands, registered with the Registrar of Companies in Guernsey under company number 48532 (Investec GP),

hereby represented by Nicolas Marchand, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. Investec Africa Frontier Private Equity Fund L.P., a limited partnership organised and existing under Guernsey law, having its registered office at Glategny Court, Glategny Esplanade, St Peter Port Guernsey, GY1 1WR, Channel Islands, registered in Guernsey under number 1013, acting by its general partner, Investec GP (Investec LP, and together with GuernseyCo and Investec GP, the Shareholders),



hereby represented by Nicolas Marchand, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder(s) acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of convening notices;
- 2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of seventy-six thousand four hundred one Rand and thirty-four cents (ZAR 76,401.34-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of to two hundred forty thousand five hundred and three Rand (ZAR 240,503.-) to one hundred sixty-four thousand one hundred one Rand and sixty-six cents (ZAR 164,101.66-) by way of repurchase and subsequent cancellation of:
- a. four hundred and eighty eight thousand two hundred and eighty (488,280) class A preference shares held by GuernseyCo;
- b. two million eight hundred and seven thousand six hundred and nine (2,807,609) class A preference shares held by Invester GP:
- c. five hundred and twenty four thousand one hundred and forty seven (524,147) class B preference shares held by GuernseyCo; and
 - d. thirty-one (31) class C preference shares held by GuernseyCo.
- 3. Subsequent amendment to article 39. of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital specified under item 2. above;
 - 4. Amendment to and restatement of article 38. of the articles of association of the Company;
- 5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the cancellation of the shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.
 - III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting unanimously resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of seventy-six thousand four hundred one Rand and thirty-four cents (ZAR 76,401.34-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of to two hundred forty thousand five hundred and three Rand (ZAR 240,503.-) to one hundred sixty-four thousand one hundred one Rand and sixty-six cents (ZAR 164,101.66-) by way of repurchase and subsequent cancellation of:

- a. four hundred and eighty eight thousand two hundred and eighty (488,280) class A preference shares held by GuernseyCo:
- b. two million eight hundred and seven thousand six hundred and nine (2,807,609) class A preference shares held by Investec GP;
- c. five hundred and twenty four thousand one hundred and forty seven (524,147) class B preference shares held by GuernseyCo; and
 - d. thirty-one (31) class C preference shares held by GuernseyCo,

(collectively, the Repurchased Shares), with a payment in cash to (i) GuernseyCo, prenamed, of the nominal value of the relevant part of such Repurchased Shares in an aggregate amount of twenty thousand two hundred forty-nine Rand and sixteen cents (ZAR 20,249.16-) and (ii) Investec GP, prenamed, of the nominal value of the relevant part of such Repurchased Shares in an aggregate amount of fifty-six thousand one hundred fifty-two Rand and eighteen cents (ZAR 56,152.18-) (together, the Repurchased Price). GuernseyCo and Investec GP are hereinafter referred to as the Preference Shareholders.

The Meeting further resolves that all Undeclared Dividends (as this term is defined in the terms and conditions of the non-redeemable preference shares including in articles 38 and seq. of the Articles (the Preference Shares Terms)), if any, resulting from, or in connection with, the repurchase of the Repurchased Shares shall be paid by the Company to the Preference Shareholders on the same date on which the Company will pay the Preference Dividend (as this term is defined



in the Preference Share Terms) in respect of the Dividend Period (as this terms is defined in the Preference Share Terms) ending on September 30, 2012 to the Preference Shareholders.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 39. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" 39. Capital.

39.1 Par Value

The issued share capital of the company is R164,101.66- (one hundred sixty-four thousand one hundred one Rand sixty-six cents Rand) divided into:

- 39.1.1 50 (fifty) ordinary par value shares of R0.02 (two cents) each; and
- 39.1.2 7,079,161 (seven million seventy-nine thousand one hundred sixty-one) class A non-redeemable preference par value shares of R0.02 (two cents) each; and
- 39.1.3 1,125,803 (one million one hundred twenty-five thousand eight hundred three) class B non-redeemable preference par value shares of R0.02 (two cents) each; and
 - 39.1.4 69 (sixty-nine) class C non-redeemable preference par value shares of R0.02 (two cents) each.
 - 39.2 No par value
 - 39.1.2 The number of no par value ordinary shares is none.
 - 39.1.3 The number of no par value preference shares is none.
 - 39.1.4 The number of redeemable no par value shares is none."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 38. of the Articles, so that it shall henceforth, in its relevant part, read as follows: "(...) 38.4.2. The aggregate Preference Dividend payable shall be determined as follows:

$$A = (B \div 365) - C - D$$

where:

A = the aggregate Preference Dividend;

- B = the aggregate of the amounts obtained, on each day in the Dividend Period for which the Preference Dividend is payable, by multiplying:
 - (i) the aggregate Issue Price of all the Preference Shares; and
 - (ii) any Undeclared Dividends; and
 - (iii) any Unpaid Dividends,
 - by the Dividend Rate on each such date, and unless otherwise agreed in writing, such amount shall not be compounded;
- C = operating costs of the Company (including but not limited to audit fees, administrative expenses and payments to service providers) incurred during the relevant Dividend Period;
- D = the weighted average aggregate Issue Price of all the Preference Shares during the relevant Dividend Period (weighted by the number of days for which any aggregate Issue Price was applicable) multiplied by the number of days in the relevant Dividend Period, multiplied by the Spread, divided by 365 (or 366 in a leap year).
- 38.4.3. Within 5 (five) Business Days of each Dividend Date, the Company shall, on that day, notify the Calculation Agent in writing ("Dividend Calculation Notice") of the amount of "A" in the above formula.
- 38.4.4. The Company shall procure that the Calculation Agent shall, as soon as practicable but in any event by no later than 10 (ten) Business Days after receipt by the Calculation Agent of a Dividend Calculation Notice, calculate (in accordance with any applicable formula in any limited partnership agreement in force from time to time between Investec Africa Frontier Private Equity Fund GP Limited as general partner and those parties that have been admitted as limited partners to the applicable partnership), and notify the Company in writing ("Dividend Amount Notice"), of the proportionate amount of the aggregate Preference Dividend to be declared and paid to each Preference Shareholder in respect of each of the:
 - 38.4.4.1. class A non-redeemable Preference Shares; and
 - 38.4.4.2. class B non-redeemable Preference Shares; and
 - 38.4.4.3. class C non-redeemable Preference Shares

respectively, and the Company shall be irrevocably obliged to declare and pay to each Preference Shareholder a Preference Dividend in respect of each Preference Share of each class of Preference Share held by that Preference Shareholder in accordance with the Dividend Amount Notice as soon as practicable after receipt of the Dividend Amount Notice but in any event by no later than the next Dividend Date.

(...)

38.6.4. Company Rights



The Company shall be entitled, at any time, to repurchase the Preference Shares, or any of them, at the applicable Repurchase Price per Preference Share, on the following terms and conditions:

38.6.4.1. the Company shall give not less than 15 (fifteen) Business Days written notice to the Preference Shareholders, stipulating the date upon which the Preference Shares shall be repurchased and the number of Preference Shares to be repurchased; and

38.6.4.2. the Preference Shares shall otherwise be repurchased in accordance with Article 38.6.1.".

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorizes any manager of the Company (i) to proceed on behalf and in the name of the Company with the cancellation of the Repurchased Shares in the register of shareholders of the Company (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and to pay the Repurchased Price according to the above mentioned resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.200.- .

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE,

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Newshelf 1037 Proprietary Limited, une société à responsabilité limitée de droit sud-africain, ayant son siège social à Cape Town, Afrique du Sud, étant également une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.628 (la Société).

Le principal établissement et l'administration centrale de la Société ont été transférés à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 février 2011, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 21 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans le numéro 1073. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

ONT COMPARU:

1. IAFPEF SATDF Guernsey Limited, une société constituée et existant selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à Glategny Court, Glategny Esplanade, St Peter Port Guernesey, GY1 1WR, lles Anglo-normandes, immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 52837 (GuernseyCo),

représentée par Nicolas Marchand, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Investec Africa Frontier Private Equity Fund GP Limited, une société constituée et existant selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à Glategny Court, Glategny Esplanade, St Peter Port Guernesey, GY1 1WR, lles Anglonormandes, immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 48532 (Investec GP),

représentée par Nicolas Marchand, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Investec Africa Frontier Private Equity Fund L.P., un limited partnership constituée et existant selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à Glategny Court, Glategny Esplanade, St Peter Port Guernesey, GY1 1WR, lles Anglonormandes, immatriculé à Guernesey sous le numéro 1013 et agissant par son general partner, Investec GP (Investec LP, et ensemble avec GuernseyCo et Investec GP, les Associés),

représentée par Nicolas Marchand, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.



Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les actions dans le capital social de la Société;
- Il Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-seize mille quatre cent un Rand et trente-quatre cents (ZAR 76.401,34) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quarante mille cinq cent trois Rand (ZAR 240.503,-) à cent soixante-quatre mille cent et un Rand et soixante-six cents (ZAR 164.101,66) par le rachat et annulation subséquente de:
- a. quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingts (488.280) actions préférentielles de catégorie A détenues par GuernseyCo;
- b. deux millions huit cent sept mille six cent neuf (2.807.609) actions préférentielles de catégorie A détenues par Investec GP;
- c. cinq cent vingt-quatre mille cent quarante-sept (524.147) actions préférentielles de catégorie B détenues par Guern-seyCo; et
 - d. trente-et-une (31) actions préférentielles de catégorie C détenues par GuernseyCo.
- 3. Modification subséquente de l'article 39. des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social spécifiée au point 2. ci-dessus;
 - 4. Modification et refonte de l'article 38. des statuts de la Société;
- 5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'annulation des actions dans le registre des associés de la Société; et
 - 6. Divers.
 - III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-seize mille quatre cent un Rand et trente-quatre cents (ZAR 76.401,34) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quarante mille cinq cent trois Rand (ZAR 240.503,-) à cent soixante-quatre mille cent et un Rand et soixante-six cents (ZAR 164.101,66) par le rachat et annulation subséquente de:

- a. quatre cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingts (488.280) actions préférentielles de catégorie A détenues par GuernseyCo;
- b. deux millions huit cent sept mille six cent neuf (2.807.609) actions préférentielles de catégorie A détenues par Investec GP;
- c. cinq cent vingt-quatre mille cent quarante-sept (524.147) actions préférentielles de catégorie B détenues par Guern-seyCo; et
 - d. trente-et-une (31) actions préférentielles de catégorie C détenues par GuernseyCo,

(collectivement les Actions Rachetées) avec un paiement en numéraire à (i) GuerneyCo, précitée, de la valeur nominale de sa partie concernée des Actions Rachetées pour un montant total de vingt mille deux cent quarante-neuf Rand et seize cents (ZAR 20.249,16) et (ii) Investec GP, précitée, de la valeur nominale de sa partie concernée des Actions Rachetées pour un montant total de cinquante-six mille cent cinquante-deux Rand et dix-huit cents (ZAR 56.152,18) (ensemble le Prix de Rachat). GuerneyCo et Investec GP sont ci-après collectivement définis comme les Actionnaires Préférentiels.

L'Assemblée décide que toute Dividende Non Déclarée (tel que ce terme est défini dans les stipulation et conditions des actions préférentielles non remboursable incluent aux articles 38 et suivants des Statuts (les Termes des Actions de Préférences)), pour autant que nécessaire, résultant de, ou en connexion avec, le rachat des Actions Rachetées sera payé par la Société aux Actionnaires Préférentiels au jour où la Société paiera, aux Actionnaires Préférentiels, les Dividendes Préférentiels (tel que ce terme est défini dans les Termes des Actions de Préférences) en relation avec la Période de Dividende (tel que ce terme est défini dans les Termes des Actions de Préférences) se terminant le 30 septembre 2012.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 39. des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« 39. Capital.

39.1. Valeur nominale



Le capital social émis de la société est de 164.101,66 R (cent soixante-quatre mille cent et un Rands et soixante-six cents) divisé en:

- 39.1.1. 50 (cinquante) actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,02 R (deux centimes) chacune; et
- 39.1.2. 7.079.161 (sept millions soixante-dix-neuf mille cent soixante-et-une) actions préférentielles non remboursables de catégorie A d'une valeur nominale de 0,02 R (deux cents) chacune; et
- 39.1.3. 1.125.803 (un million cent vingt-cinq mille huit cent trois) actions préférentielles non remboursables de catégorie B d'une valeur nominale de 0,02 R (deux cents) chacune; et
- 39.1.4. soixante-neuf (69) actions préférentielles non remboursables de catégorie C d'une valeur nominale de 0,02 R (deux cents) chacune.
 - 39.2 Sans valeur nominale
 - 39.2.1. Le nombre d'actions ordinaire sans valeur nominale est de zéro.
 - 39.2.2. Le nombre d'actions préférentielles sans valeur nominale est de zéro.
 - 39.2.3. Le nombre d'actions remboursables sans valeur nominale est de zéro.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 38. des Statuts de sorte qu'il aura, pour les parties concernées, désormais la teneur suivante:

«(...) 38.4.2 Le Dividende Préférentiel total sera déterminé comme suit:

 $A = (B \div 365) - C - D$

où:

A = le Dividende Préférentiel total;

B = le total des montants obtenus, chaque jour de la Période de Dividende pour laquelle le Dividende Préférentiel est payable, en multipliant:

- (i) Le Prix d'Emission total de toutes les Actions Préférentielles; et
- (ii) Les Dividendes Non Déclarés; et
- (iii) Les Dividendes Non Payés,

par le Taux de Dividende à chacune de ces dates, sauf décision contraire par écrit, ces montants ne seront pas composés;

C = les frais opérationnels de la Société (en ce compris mais non limité aux frais d'audit, dépenses administratives et versements aux fournisseurs de services) encourus durant la Période de Dividende concernée;

D = le Prix d'Emission total moyen pondéré de toutes les Actions Préférentielles durant la Période de Dividende concernée (pondéré par le nombre de jours pour lequel le Prix d'Emission total était applicable) multiplié par le nombre de jours dans la Période de Dividende concernée, multipliée par l'Ecart, divisé par 365 (ou 366 dans une année bissextile).

- 38.4.3. Dans les 5 (cinq) Jours Ouvrables de chaque Date de Dividende, la Société devra, ce jour, faire notification écrite à l'Agent de Calcul («Avis de Calcul de Dividende») du montant de «A» dans la formule ci-dessus.
- 38.4.4. La Société devra faire en sorte que l'Agent de Calcul, dès que possible mais dans tous les cas au plus tard 10 (dix) Jours Ouvrables après réception par l'Agent de Calcul d'un Avis de Calcul de Dividende, calcule (conformément à toute formule applicable aux accords de société en commandite en vigueur au moment considéré entre Investec Africa Frontier Private Equity Fund GP Limited en tant que commandité et les parties qui ont été admises en tant que commanditaires de la commandite concernée) et notifie par écrit la Société («Avis de Montant de Dividende») du compte proportionnel du Dividende Préférentiel total à déclarer et payer à chaque Actionnaire Préférentiel, à l'égard de chacune des:
 - 38.4.4.1. Actions Préférentielles non remboursables de catégorie A; et
 - 38.4.4.2. Actions Préférentielles non remboursables de catégorie B; et
 - 38.4.4.3. Actions Préférentielles non remboursables de catégorie C,

respectivement, et la Société sera irrévocablement tenue de déclarer et de payer à chaque Actionnaire Préférentiel un Dividende Préférentiel à l'égard de chaque Action Préférentielle de chaque catégorie d'Actions Préférentielles détenue par l'Actionnaire Préférentiel conformément à l'Avis de Montant de Dividende, dès que possible après réception de l'Avis de Montant de Dividende, mais dans tous les cas pas plus tard que la Date de Dividende suivante.

(…)

38.6.4. Droits de la Société

La Société sera en droit, à tout moment, de racheter les Actions Préférentielles, ou l'une d'entre elles, au Prix de Rachat applicable par Action Préférentielle, aux conditions suivantes:

38.6.4.1. la Société présentera une notification écrite avec un préavis minimum de 15 (quinze) Jours Ouvrables aux Actionnaires Préférentiels, stipulant la date à laquelle les Actions Préférentielles seront rachetées ainsi que le nombres d'Actions Préférentielles à racheter; et

38.6.4.2. les Actions Préférentielles seront rachetées autrement conformément à l'Article 38.6.1.».



Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, (i) pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'annulation des Actions Rachetées dans le registre des associés de la Société (en ce compris, en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) pour se charger de toutes les formalités qui s'y rapportent, le cas échéant; et pour payer le Prix de Rachat selon les résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.200.- .

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au(x) mandataire(s) des parties comparantes, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. MARCHAND, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 septembre 2012. Relation: RED/2012/1176. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012116044/331.

(120156488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

CEOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.122.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of August.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP III Luxembourg Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 1,025,000.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108983,

here represented by Mrs. Anne-Laure Mollard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

HEPP III Management Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of EUR 125,000.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106142,

acting in its own name and on behalf of Heitman European Property Partners III, a mutual investment fund - specialized investment fund (fonds commun de placement -fonds d'investissement specialisé) governed by the amended law of February 13, 2007 on specialized investment funds,

here represented by Mrs. Anne-Laure Mollard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their capacity as shareholders (the "Shareholders") of CEOP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, and a share capital of EUR 1,000,000.- registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128122 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1422



of July 11, 2007, and which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated June 28, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1839 of August 30, 2007, requested the undersigned notary to state their resolutions as follows:

First Resolution

After having reviewed his resignation letter dated August 29, 2012, the Shareholders acknowledged the resignation of Mr. Karol Maziukiewicz from his mandate as manager and chairman of the board of the Company with effect as at the time of the present resolutions.

Second Resolution

The Shareholders have decided not to replace the resigning manager and consequently resolved to reduce the minimum number of members of the board of managers of the Company which will henceforth be of at least two (2) managers.

Third Resolution

As a result of the foregoing resolution, the Shareholders resolved to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.»

The remainder of the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the parties appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the parties appearing signed together with the officiating notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le trente et un août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

HEPP III Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de EUR 1.025.000, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108983,

représentée par Mme Anne-Laure Mollard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé, et

HEPP III Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de EUR 125.000, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106142,

agissant en son nom propre et pour le compte de Heitman European Property Partners III, fonds commun de placement fonds d'investissement spécialisé régi par la loi modifiée du 17 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés,

représentée par Mme Anne-Laure Mollard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes agissant en leurs qualités d'associées (les «Associées») de CEOP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et un capital social de EUR 1.000.000, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128122 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1422, en date du 11 juillet 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1839, en date du 30 août 2007, ont requis le notaire de constater les résolutions suivantes:



Première résolution

Après avoir examiné sa lettre de démission en date du 29 août 2012, les Associées prennent acte de la démission de Mr. Karol Maziukiewicz de son mandat de gérant de la Société avec effet à la date des présentes résolutions.

Deuxième résolution

Les Associées ont décidé de ne pas remplacer le gérant démissionnaire, et ainsi de réduire le nombre minimum de membres au le conseil de gérance de la Société qui sera désormais d'au moins deux (2) gérants.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associées ont décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Les gérants ne sont pas obligés d'être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.»

Les autres articles des statuts de la Société demeurent inchangés.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Anne-Marie Mollard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 septembre 2012. LAC/2012/41303. Reçu 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme élivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2012.

Référence de publication: 2012115794/110.

(120156510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 2 mai 2012:

- n'a pas renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur German Peruyero Blanco arrivant à expiration, lors de l'assemblée générale du 2 mai 2012;
- n'a pas renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Bruno Cussaguet arrivant à expiration lors de l'assemblée générale du 2 mai 2012;
- n'a pas renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Marco Mozzom arrivant à expiration lors de l'assemblée générale du 2 mai 2012;
- a renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Frank Lely. Directeur Financier Groupe, né à Douai (France) le 19 septembre 1960, demeurant professionnellement à F-59260 Lezennes, rue Chanzy, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013;
- a renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de Madame Brigitte Masurel, Responsable coordination Politique de Partage, née à Tourcoing (France) le 3 mai 1958, demeurant professionnellement à F-59260 Lezennes, rue Chanzy, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013;
- a renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Paolino Caputo, Contrôleur de gestion Bricocenter, né à Avellino (Italie) le 6 juin 1971, demeurant à l-Monteforte Irpino, I trav. Taverna campanile 26, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013;
- a renouvelé le mandat de membre du conseil, de surveillance de Monsieur Jacub Marlewski, directeur de magasin, né à Wolsztyn (Pologne) le 3 juin 1975, demeurant professionnellement à Piaseczno (Pologne), ul. Pulawska 46, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013;



- a renouvelé le mandat de membre du conseil de surveillance de Monsieur Patrice Olivier, Directeur Ressources Humaines Groupe, né à Clermont-Ferrand (France) le 30 août 1951, demeurant professionnellement à F-59260 Lezennes, rue Chanzy, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013;
- a nommé comme nouveau membre du conseil de surveillance Monsieur Pierre Leclercq, Directeur du Plan, des Investissements et du Financement, né à Créteil (France) le 16 janvier 1963, demeurant professionnellement à F-59 790 Ronchin, Rue Sadi Carnot. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013;
- a désigné la société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 ailée Scheffer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149.133, comme réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012115913/37.

(120156424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

GSLP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 26.363.

Auszug aus den Beschlüssen der Gesellschafter vom 20. Juli 2012

Die Gesellschafter ernennen Herrn Norbert LERSCH, wohnhaft in Schauinsland 23, D - 54288 Igel, Deutschland, ab 01.06.2011 als neuen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. September 2012.

Référence de publication: 2012115916/12.

(120156065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

GSLP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 26.363.

AUSZUG

Aufgrund einer Anteilsübertragung vom 6. Juli 2012, verteilt sich das Gesellschaftskapital nunmehr wie folgt:

| - Ulrich FABER, wohnhaft in 10A, rue Wercollier, L - 8156 Bridel: | 9.742 Anteile |
|---|----------------|
| - Holger LOMPARSKI, wohnhaft in 42, Schlassgewan, L - 5364 Schrassig: | 9.742 Anteile |
| - Michael KREUZEN, wohnhaft in Römerstrasse 15, D - 54332 Wasserliesch: | 8.960 Anteile |
| - Norbert LERSCH, wohnhaft in Schauinsland 23, D - 54288 Igel: | 7.112 Anteile |
| | 35 556 Anteile |

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. September 2012.

Référence de publication: 2012115918/16.

(120156431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Hakogel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2012

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Paul Haspeslagh, administrateur de sociétés, demeurant 142, Zwevezeelstraat à B-8851 Aardooie-Koolskamp et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.



Luxembourg, le 20 août 2012. Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012115928/20.

(120156264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Maestro SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.905.

Suite à la démission de Monsieur Guy Reiter du conseil d'administration de la société susmentionnée avec effet au 31 août 2012, le conseil se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2012:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration
- 5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich
- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration
- 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration
- 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012116007/18.

(120156219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Immest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 139.858.

Il résulte de la Résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 9 août 2012 que M. Maurice BEKER, né le 25 juillet 1963 à Genève, Suisse, avec adresse professionnelle au 8, Chemin des Deux-Communes, 1226 Thônex, Suisse, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire avec effet à cette même date.

Son mandat viendra à échéance en même temps que celui de ses co-administrateurs, c'est-à-dire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012115946/15.

(120156107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Jalor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.601.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 juin 2012

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 19 juin 2012 et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JALOR FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012115964/16.

(120156364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.



Jawhara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.992.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale d'actionnaires du 10 juillet 2012.

En date du 10 juillet 2012 l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la-démission-de Mr Johan Dejans en tant qu'administrateur B de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Mme Claudine Schinker, directrice, née le 31 mars 1964 à Pétange au Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur B de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale d'actionnaires qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs A:

- Mr Junaidi Masri

Administrateurs B

- Mme Johanna Dirkje Martina Van Oort
- Mme Claudine Schinker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012115965/23.

(120156407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

K-Tronic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.610.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 septembre 2012, que:

- 1. L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Patrice Verdier, Ingénieur, né le 8 avril 1969 à Charleville-Mézières (France), demeurant à D-56357 Nochern, 27, Schulstrasse, à la fonction d'administrateur-délégué de la Société, avec effet au 28 janvier 2008.
- 2. L'assemblée a décidé de proroger les mandats d'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Patrice Verdier, pré-qualifié, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.
- 3. L'assemblée a décidé de proroger le mandat d'administrateur de Monsieur François Georges, Directeur, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2012.

K-TRONIC S.A.

Référence de publication: 2012115967/20.

(120156125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Garage Nicolas Lutgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9577 Wiltz, 10, rue de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 96.933.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012116938/10.

(120157393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck